



Communauté de Communes du Quercy Caussadais
264 Route de Treilhou
82300 CAUSSADE

Objet : Vente de conteneurs usagers au profit de la société Reviplast

DECISION n° 20250529

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à pouvoir décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

CONSIDERANT l'offre d'achat de la société Reviplast (Parc Océalim, 3 rue Jean Mercmoz-87 270 Couzeix, N°SIRET : 504 835 588 000 22) pour des conteneurs usagers.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** l'offre d'achat relative à des conteneurs usagers, émise par la société Reviplast selon les modalités suivantes :
- Poids repris en conteneurs : 2.741 tonnes
- Prix unitaire de la tonne : 150 euros
- Pris total TTC de la reprise des conteneurs : 411.15 euros

Fait à Caussade le 07/05/2025

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

